



Résidence Pierre et Marie
Curie 10 rue Lamennais,
35240, RETIERS

COMPTE RENDU
Comité Technique
d'Etablissement
du 14 Février 2013

QUA – EN 03.00.01

Étaient présents : Mme BONNIER, Mme DAVID, Mme DROUET, Mme HEBERT, M. LEGHIE, M. ROUSSELET

Début de la séance : 15h00

M. ROUSSELET commence la séance en évoquant un problème soulevé lors des entretiens individuels : lors du dîner, certains soignants « grignotent » en salle à manger thérapeutique lors du repas des résidents.

Mme DROUET précise qu'il existe un lieu et des horaires de pause.

De plus, M. ROUSSELET soulève le problème du paiement des repas : en effet, certains soignants paient leur repas du midi alors que d'autres « grignotent », donc, gratuitement, le soir.

Il est donc interdit de manger lors du temps de travail et en présence des résidents, même s'il s'agit de « restes ».

1. Les réponses aux questions soumises à l'étude lors du CTE du 29 novembre 2012 (le CTE s'appuie sur le plan d'action élaboré lors de la dernière réunion)

➤ L'isolation des chambres, notamment le changement de fenêtres, est en cours. Cela se fait progressivement (35 000 € depuis 2 ans).

➤ Les façades :

M. ROUSSELET nous présente le projet (2 coloris de ravalement sont possibles). Le coût est estimé à 400 000 Euros.

Le financement sera constitué à 40% de subventions au maximum et à 60% d'emprunts bancaires. Il faut préciser que cela aura un impact sur le prix de journée.

Il est à noter que le décapage des balcons sera réalisé par la même occasion.

➤ La formation des membres du CTE et du CHSCT

Des crédits ont été obtenus, notamment pour la formation des membres du CHSCT. Elle se déroulerait en association avec l'EHPAD de Châteaugiron, sur une période de 3 à 5 jours, et ce, courant 2013. Il reste encore à déterminer le nombre de personnes qui peuvent y participer, l'organisme de formation et la possibilité d'y associer les membres du CTE.

- Rendre le travail de décapage moins difficile, acheter un escabeau plus sécurisé, mettre en place des robinets infra-rouges dans les salles de secteur. Ces points devront être vus lors de la première réunion du CHSCT.
- Il est rappelé que les comptes-rendus des réunions sont disponibles dans un classeur en salle du personnel et sur le site internet de la maison de retraite.
- La mise en place d'un référent par nouvel agent pour discuter et évoquer les problèmes :

Mme DROUET est d'accord pour que cela se fasse au niveau des postes de soin.

En ce qui concerne les CUI : Mme DROUET verra avec Mme LIGOT pour que cela soit fait. Elle précise que le référent sera une personne volontaire, que cela ne sera pas imposé.

- La mise en place des journées d'accueil pour les remplaçants lors d'une journée d'embauche :

M. ROUSSELET n'a pas tranché la question car cela a un coût. Mme DROUET précise que Mme LIGOT a répertorié, sur l'année 2012, le nombre de journée de doublure : cela représente environ 6000 Euros. La question reste donc ouverte.

M. ROUSSELET rebondit et évoque le déficit de l'année 2012 qui s'élève à 50 000 à 60 000 Euros, du aux dépenses de personnel très largement supérieures au budget prévisionnel.

- Papier toilette et gants jetables :

Un point sera refait sur la bonne utilisation de ces articles.

- Porte à code pour l'infirmerie :

M. ROUSSELET n'a pas tranché la question. En effet, le code du digicode serait divulgué à plusieurs intervenants (soignants, pharmaciens...) ce qui va en contradiction avec l'obligation d'une liste de personnes autorisées à entrer.

M. LEGHIE rebondit et demande s'il est possible de mettre un digicode au niveau de la porte de la salle de secteur des Mimosas. En effet, certains résidents rentrent dans cette salle. M. ROUSSELET répond qu'il faut regarder de plus près car un tableau électrique est situé à ce niveau. La question peut être posée lors du passage de la commission de sécurité.

- Réflexion pour d'autres salles (salle à manger / bureau de Mme DROUET) :

Certaines propositions ont été faites mais le projet reste à l'étude (par exemple; échange de bureau avec celui du médecin coordinateur ou création d'une nouvelle pièce au niveau « machine à coudre »).

Il est évoqué la question de la discrétion entre le bureau de Mme LIGOT et l'accueil : M. ROUSSELET est d'accord sur le principe d'isoler les deux pièces mais il reste à déterminer la faisabilité.

Il est aussi évoqué le souci de l'accueil où la température reste fraîche : ce problème reste à étudier.

➤ La mise en place de réunions de secteur avec les animateurs :

Il est proposé qu'elle se déroule 1/ mois par secteur le mardi de 14h15 à 14h35.

M. ROUSSELET souhaite que l'on en précise la finalité.

Une fois par mois un temps d'échange sera consacré entre les animateurs et des soignants des 4 secteurs sur les projets collectifs et les projets individuels des résidents.

Il doit nous donner une réponse rapidement.

2. Les travaux

➤ Il est évoqué le fait de sécuriser l'escalier extérieur :

M. ROUSSELET réfléchit à la question.

Plusieurs possibilités sont évoquées : la mise en place d'une rampe, un sol abrasif...

➤ Le marquage au sol sur le parking :

M. ROUSSELET va appeler la mairie afin qu'elle intervienne pour repeindre les marques existantes, en tracer d'autres et revoir les places handicapés qui ne sont pas aux normes.

➤ Le déplacement du porte-vélo est envisageable.

➤ Le nettoyage des containers poubelles :

Les arguments de chacun (l'équipe cuisine et M. GUEVEL) sont exposés :

M. Rousselet indique que c'est M. GUEVEL qui doit s'occuper de l'entretien des containers poubelles; mais la question reste ouverte. En effet, il est évoqué la possibilité de recruter un CUI qui aiderait l'agent de maintenance.

Il est précisé que le nettoyage des containers poubelles est effectué par l'équipe des cuisines lorsque M. GUEVEL est absent.

3. Le plan de formation

M. ROUSSELET nous présente le plan de formation prévisionnel pour 2013 à l'aide d'un document récapitulatif.

➤ L'affichage des CAPD : les dossiers seront soumis en juin, le nom des personnes concernées sera affiché.

A l'aide d'un document récapitulatif, M. ROUSSELET nous présente les effectifs prévisionnels pour 2013.

4. Les questions diverses

- Les tickets-repas :

Il faut savoir que le prix de ces tickets est fixé lors du conseil d'administration d'octobre de l'année d'avant.

Il est à noter que la limite de validité du ticket de l'année en cours est fixée au 31 décembre de cette même année.

Après consultation auprès de Mme PERROIS : le changement de tarif s'effectuant au 1er janvier, un complément en monnaie est demandé aux agents utilisant leurs tickets restants de l'année antérieure.

Un affichage sera mis en place, en fin d'année, en salle du personnel afin de rappeler aux agents la limite de validité de leurs tickets-repas.

- Le site internet :

Il a été constaté que les enfants (notamment, ceux de certains agents) se retrouvent en photo sur le site internet de la maison de retraite. La question du droit à l'image se pose, M. ROUSSELET est d'accord avec cette remarque.

Il sera demandé aux animateurs de retirer les photos du Noël des enfants et d'éviter d'exposer les photos inter-générationnelles, sauf accord des parents

- Petits déjeuners :

Il est à noter qu'une nouvelle organisation au niveau de l'équipe cuisine est effective, suite au départ d'un agent.

- Rappel au niveau du congé de formation professionnelle :

Selon le manuel de gestion des ressources humaines dans la fonction publique hospitalière (30 septembre 2012), l'article 3.1.2 : « ... L'absence au titre du CFP entraîne un abattement journalier sur la prime de service de 1/140 par jour d'absence; toutefois, il est recommandé dans le cas d'un CFP sur 2 exercices, de comptabiliser la durée du CFP sur un seul exercice afin de ne pas trop pénaliser l'agent ».

- Le coût du matériel acheté et des travaux réalisés :

La nouvelle cuisinière : 7000 Euros

Travaux de peinture : 45 000 Euros.

- Le congé de fractionnement :

Mme DROUET rappelle qu'il est à prendre avant les vacances de février.

– Les changements de secteur :

Mme DROUET précise que les changements de secteur sont annoncés suffisamment à l'avance pour que les soignants puissent les anticiper. De plus, elle rappelle que des demandes de changements d'horaires sont fréquemment demandées et que celles-ci ne tiennent pas forcément compte des secteurs.

– Les congés d'été :

Les dates de chacun seront disponibles à la fin du mois de mars

– Les animations durant le week-end :

Il est proposé le visionnage d'un film le dimanche à 15h30, les postes d'après-midi seraient responsables de cette activité.

Un lecteur DVD est disponible; il sera vu avec les animateurs si il leur est possible d'annoncer cette activité sur les tableaux d'animation et de mettre à disposition des films ou autres (spectacles...).

Clôture de la réunion : 18h30

Prochaine réunion : Jeudi 23 mai à 14h00 (la date est à confirmer)

Rédigé par : Séverine HEBERT

Validé par : M. ROUSSELET